



Consignes générales de sécurité obligatoires **Valables pour tous les stages et sorties extérieures**

Respecter les consignes transmises par les organisateurs.

- Avant un départ, les consignes sont transmises à haute voix afin que tout le groupe soit témoin.
- Porter des chaussures de marche et des vêtements adaptés.
- En montagne, ne jamais rester seul, toujours rester au minimum à 3.
- En montagne, ne pas sortir des sentiers pouvant être étroits, escarpés et en bord de falaise, excepté en alpage.
- En marchant, laisser de l'espace entre chaque personne et veiller à ce que le port d'un sac à dos n'occasionne aucune gêne ou tout autre fait lorsque la personne qui le porte se retourne.
- Sur les sacs à dos, les bâtons doivent être dirigés « pointes vers le bas ».
- Prévoir un serre-file et toujours vérifier que personne ne reste en arrière et ne se perde lors d'une bifurcation.
- Accepter qu'une sortie soit annulée si les conditions météorologiques sont défavorables.
- Les participants certifient avoir fourni un certificat médical et une attestation d'assurance responsabilité civile lors de leur inscription à l'UIAD.
- Concernant le covoiturage, le contrat du conducteur propriétaire du véhicule doit comporter l'option assurant les passagers de son véhicule.

Chaque participant reste responsable de sa décision de participer et ne s'engage que s'il estime avoir le niveau correspondant sur le plan physique et technique.

L'UIAD ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel accident survenu à l'un de ses membres ayant fait le choix de ne pas respecter l'ensemble de ces consignes.